

CHRONIQUE.

Dans sa séance du 12 février, le Conseil municipal de Lyon a entendu le rapport suivant de M. le Maire, sur une collection formée par M. Rozas, et dont l'acquisition serait certainement fort utile pour l'histoire de notre ville. Nous reproduisons ce rapport, qui donnera une idée du cabinet dont il s'agit :

« Un de nos concitoyens, M. Rozas, a consacré presque sa vie entière à recueillir et à ranger dans un ordre méthodique tous les objets qui se rattachent à l'histoire contemporaine de notre cité, depuis 1787 jusqu'en 1837 inclusivement, médailles, monnaies, brochures, affiches, placards, divers journaux, feuilles périodiques, portraits, dessins, parures, etc. ; tout trouve sa place dans ce musée lyonnais, ainsi que le désigne M. Rozas. C'est, par les monuments, l'histoire de Lyon et de ses faubourgs, pendant une période de cinquante ans, cette période est assurément la plus importante de toutes celles qu'offrent nos annales. Lyon sous la révolution française, Lyon sous le règne de la Terreur, Lyon sous le Consulat, sous l'Empire, sous la Restauration, sous les Cent-Jours, Lyon, enfin, dans les premières années de la révolution de juillet, est présenté dans ce musée spécial avec toutes les alternatives de maux et de biens, de guerre et de paix, qui ont fait à notre cité, au milieu de notre belle France, une destinée en quelque sorte à part.

« M. Rozas, il faut le reconnaître, a montré une grande persévérance et une tenacité à toute épreuve, qui n'était pas toujours sans danger pour former cette collection et conserver des objets tour à tour proscrits par les divers pouvoirs qui se sont succédé en France. D'un autre côté, aussi, il avait attaché, à mon avis, comme tous les collecteurs, une trop grande importance au résultat pratique de ses travaux et de ses recherches. C'est par ce motif, sans doute, que peu de temps avant la révolution de juillet, les offres qu'il fit à la ville de lui vendre sa collection furent jugées inadmissibles par l'administration. Il en fut de même à une époque plus récente, ou de nouvelles offres, quoique plus modérées, me parurent encore beaucoup trop élevées. Quelque temps après, M. Rozas voulant se retirer à la campagne, et n'ayant pu s'entendre avec l'administration pour la vente de sa collection, demanda et obtint l'autorisation de la déposer dans un local provisoirement sans emploi au Palais-des-Arts. Elle y est encore en ce moment. Depuis lors, M. Rozas m'a fait faire de nouvelles propositions qui réduisent de beaucoup la somme primitivement demandée par lui.

« Tout en reconnaissant le mérite et l'importance d'une telle collection, j'ai dû, avant de m'abandonner à mes propres desirs, et à ceux manifestés de toutes parts par nos corps savants et les hommes qui s'occupent de l'histoire contemporaine ; avant, dis-je, de m'occuper de cette acquisition, j'ai dû examiner s'il nous était possible de placer convenablement et d'une manière sûre les nombreux objets dont cette collection se compose, car, ce n'est pas tout d'acquérir, il faut surtout conserver, et là se rencontrent parfois des obstacles devant lesquels vient échouer la bonne volonté des administrations.

« Après avoir examiné cette question et visité moi-même la collection dont il s'agit, il m'a paru qu'il serait possible de la placer dans la grande salle des archives de la ville, au moyen de quelques arrangements peu coûteux. Je suis entré alors en pourparlers avec M. Guinard, fondé de pouvoir de M. Rozas, pour traiter de cette acquisition ; à la suite de diverses conférences, il a été conclu une convention que je m'empresse de vous soumettre. Le traité est fort simple et se compose de deux articles seulement. Par le premier, M. Rozas cède, en toute propriété, à la ville de Lyon, sa collection générale des monuments lyonnais modernes, depuis 1787 jusqu'en 1837. Par l'article 2, le prix de cette vente est fixé à la somme de 10,000 fr. payable